

## Adaptation de la posture VIGIPIRATE à compter du 5 mars 2021 - "sécurité renforcée- risque attentat"

Madame la présidente du Conseil départemental,  
Mesdames, Messieurs les maires du départements,  
Mesdames, Messieurs les présidents des communautés de communes et  
d'agglomérations,

A la suite des attentats de l'automne 2020, la posture Vigipirate a été élevée au niveau "Urgence attentat" pour l'ensemble du territoire national.

Consécutivement à la fin des procès pour terrorisme des attaques de Charlie Hebdo et du Thalys et au report à septembre 2021 du procès des attaques du 13 novembre 2015, **le Premier ministre a décidé d'adapter la posture et de placer l'ensemble du territoire national au niveau "sécurité renforcée- risque attentat"**. Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire, mais moindre qu'à la fin d'année 2020.

Cette adaptation, active à compter du 5 mars 2021, s'appuie sur la posture "Automne/hiver 2020 - printemps 2021" du 26 octobre 2020.

Dans le contexte de la crise sanitaire, cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des espaces de commerce, les activités relancées et les lieux réouverts au public à terme ;
- la sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que sur la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.

En matière de signalétique, le logo Vigipirate correspondant au niveau « **sécurité renforcée- risque attentat** » doit être affiché visiblement aux entrées des établissements, dans les espaces de contrôle des personnes et dans les lieux de passage.

Des fiches de recommandations et des guides de bonnes pratiques face à la menace terroriste, destinés au grand public et aux professionnels téléchargeables sur le site internet de la préfecture :

<http://www.oise.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Menace+terroriste> .

Le secrétariat général de défense et de sécurité nationale (SGDSN) a mis en ligne, depuis le 20 septembre 2019, une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE ([www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)) sous la forme d'une formation rapide et ludique, qui donne à chacun, particuliers comme professionnels, des clefs de compréhension simples sur la menace terroriste afin de mieux la comprendre et l'identifier. Elle permet également d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque. Cette sensibilisation numérique peut faire l'objet de formation interne de vos personnels mais aussi d'une information utile auprès de vos usagers.

**Afin de promouvoir cette plateforme en ligne, vous trouverez ci-joint la plaquette "Faire face ensemble - A tout moment restez vigilant" à destination du grand public et pouvant être diffusée dans vos lieux d'accueil.**

Le bureau de la défense et de la sécurité nationale reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Respectueusement,

**Bureau de la défense  
et de la sécurité nationale**

03 44 06 11 41 / 11 45 / 11 49  
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais  
[oise.gouv.fr](http://oise.gouv.fr)

  
**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités